

SELARL CHABANNES RECHE BANULS
41 RUE ROUSSY BP 80026 30006 NIMES CEDEX 4
Tél 04 66 36 19 88

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Suite au Jugement d'orientation du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Nîmes en date du 11 juillet 2024, du 24 octobre 2024, du 23 janvier 2025, du 22.05.2025 et par un arrêt de la Cour d'Appel de Nîmes du 28.11.2024,

Au plus offrant et dernier enchérisseur, **en un seul lot**, sur la Commune de SAINT LAURENT D'AIGOUZE (Gard) une maison d'habitation élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, figurant au cadastre rénové de ladite ville, section B N°787, sis 335 B Saint Sauveur et une propriété non-bâtie sise sur la Commune de SAINT LAURENT D'AIGOUZE figurant au cadastre rénové de ladite ville section B n° 787 et 789, Saint Sauveur, d'une contenance de 5a32 ca pour la parcelle B n°787 et 1a84 ca pour la parcelle B 789.

SUR LA MISE A PRIX DE 120000 €

Outre les frais, clauses et conditions du cahier des conditions de vente.

Vente fixée devant le Juge de l'exécution en matière de saisie immobilière près le Tribunal Judiciaire de Nîmes, salle ordinaire des ventes au palais de justice, boulevard des arènes
30000 Nîmes.

LE JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025 A 09H30

La visite des lieux a été assurée par la SCP PELERIAUX-GISCLARD-BADAROUX PELERIAUX-CHEIKH BOUKAL, Commissaires de Justice associés à Nîmes, 1 rue St Marc :
LE VENDREDI 10 JANVIER 2025 DE 10H A 12H00
Il n'y aura, donc, pas de nouvelle visite.

Il sera procédé à la requête de :

M. Didier, Daniel RONCHINI
né le 31 Août 1951 à PARIS, demeurant Mas de la Payennière - 90 Chemin des Daonnes - 30670 AIGUES-VIVES

Mme Célestine, Céline DEHAIS épouse RONCHINI
née le 16 Avril 1951 à LE HAVRE (76600), demeurant Mas de la Payennière - 90 Chemin des Daonnes - 30670 AIGUES-VIVES

Ayant pour Avocat, Maître Christine BANULS, associée de la SELARL CHABANNES RECHE BANULS, Avocat au barreau de Nîmes (30000) y demeurant 41 rue Roussy, laquelle est constituée à l'effet d'occuper sur les présentes poursuites de saisie immobilière et leurs suites.

Conditions de la vente :

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au barreau de Nîmes, suivant un pas d'enchères de 500 €, et sur justificatif d'un chèque de banque à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier, séquestre des adjudications ou d'une caution bancaire irrévocable, représentant 10 % de la mise à prix sans que cette garantie puisse être inférieure à 3000 €. Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution en matière de saisie immobilière du Tribunal Judiciaire de Nîmes et au cabinet de l'Avocat poursuivant ou sur le site internet <http://www.gualbert-reche-banuls.fr/>